



**Séance du 19 Mars 2025**  
**Délibération n°19 -19032025**

**OBJET : Crédit d'un poste d'« Agent France Services »**

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que le pôle France Services fonctionne sur 3 sites : Craon, Renazé et Cossé-Le-Vivien, avec 2 agents sur Renazé et 3 agents répartis sur Craon et Cossé-Le-Vivien. 3 agents bénéficient d'un temps partiel à 80 %, soit 0,6 ETP non remplacé.

Toutefois, la fréquentation est en hausse depuis plusieurs années. Depuis janvier 2024, de nouvelles démarches ont intégré le bouquet d'accompagnement. Et la-le Responsable du service ne peut se dégager du temps pour travailler sur les projets du pôle.

Par ailleurs, l'Etat conditionne l'agrément par l'obligation d'avoir 2 agents dédiés aux missions France Services pour une durée de 24 heures par semaine minimum.

Une expérimentation d'une année a permis de mettre en évidence la nécessité de pérenniser le poste actuel.

Monsieur GUIARD Philippe expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d'« Agent France Services »
- À compter du 1er avril 2025
- À temps non complet 21/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

⇒ VALIDE la création d'un poste d'« Agent France Services », à temps non complet (21/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er avril 2025.

⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : ..... 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : ..... 17

Pour EXTRAIT CONFORME  
CRAON, le 19 mars 2025

Vote :

POUR : ..... 17

Philippe GUIARD  
Vice-président

CONTRE : ..... 00

ABSTENTION : ..... 00





Département de la MAYENNE  
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

**PRESENTS :** BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, GODARD Chantal, PLANCHAS Raymond, DEMENAIS Marie-Hélène, Mme MANCEAU Laurence, Mme RENAULT Patricia, Mme TRICOT Marina, M LANGOUËT Christophe,

**EXCUSÉS :** BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, GOHIER Odile, TESSIER Jean-Pierre, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, BOURDAIS Christophe, RESTIF Vincent, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GERARD Jean-François donne pouvoir à GAUBERT Jean Eudes  
TISON Hervé donne pouvoir à RENAULT Patricia  
Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à GUIARD Philippe